

ARR2024_08

ARRÊTÉ ARR2024_08
DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A PATRICK DACNENBERGHEN, 5^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Vu les articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-19, L.2122-20, L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 27 mai 2020,

Vu la délibération du 03 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal donne délégation au Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2020-09 du 04 juin 2020 donnant à Patrick DACNENBERGHEN, délégation de fonctions et de signature, dans les domaines de l'Action sociale, la Petite enfance, le Handicap,

Vu l'arrêté n° 2020-11 du 04 juin 2020 donnant à Monsieur Jean-Claude BROSSARD, délégation de fonctions et de signature dans les domaines liés aux Seniors et Devoir de mémoire,

Vu la démission de Monsieur Jean-Claude BROSSARD, du 06 mars 2024, de son mandat d'adjoint,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2024 fixant à six le nombre des Adjoints,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les Adjoints au Maire ;

ARRETE

Article 1 : Outre les délégations de fonctions et de signature déjà attribuées à Monsieur Patrick DACNENBERGHEN, dans les domaines de l'action sociale, de la Petite enfance et du Handicap, Il est donné délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- Seniors,
- Devoir de mémoire.

Il assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune, avec le concours des services municipaux intéressés, notamment pour :

- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la Ville de Meulan-en-Yvelines dans chacun des domaines de sa délégation,
- Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil municipal et les décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation,
- Représenter la Ville de Meulan-en-Yvelines auprès des partenaires institutionnels, des organismes et associations afférents aux différents secteurs de sa délégation,

- Définir et suivre le programme des actions et manifestations en œuvre par les services municipaux pour chacun des domaines de sa délégation,
- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ces actions et manifestations,
- Être l'interlocuteur des habitants et répondre aux demandes des usagers pour toutes les questions en lien avec chacun des domaines de sa délégation,
- Définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets des services de sa délégation.

Article 2 : Cette délégation permanente de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Patrick DACNENBERGHEN, à effet de signer les correspondances, actes, documents et pièces administratives, rapports et notes diverses dans le domaine délégué.

Article 3 : La présente délégation est donnée par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Elle est révoquée à tout moment. Le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature. La signature de Monsieur Patrick DACNENBERGHEN, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation, devra être précédée de la mention :

Pour le Maire et par délégation

Patrick DACNENBERGHEN,

Adjoint au Maire délégué à l'Action sociale, à la Petite enfance, au Handicap, aux Seniors et au Devoir de mémoire

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le Comptable public.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 25/04/2024

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU